

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 468

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq et Mme Grandjean

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer à la dernière occurrence du mot :

« les »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel